

M. WHYTE : Le Président a parlé d'opuscules que nous avons publiés sur l'utilisation possible que nous envisageons pour ces sous-produits. Ces opuscules sont distribués aux diverses chambres de commerce à travers le pays et, s'il semble possible dans une région quelconque de lancer une industrie de la manière préconisée par le président—quelque chose de cette nature—je prétends que cette responsabilité incombe à la collectivité locale. Il lui incomberait de donner suite à toute idée de ce genre, bien que la Chambre de commerce serait disposée à fournir toute l'aide possible sous forme de conseils et le reste. S'il y a quelque chose que nous pouvons faire en ce sens nous le ferons avec plaisir, mais je suis d'avis qu'il incombe à la chambre locale de mettre ce projet à exécution. Nous sommes toujours heureux de fournir les renseignements généraux qui aideront à mener le projet à bonne fin, mais lorsqu'il s'agit de mettre ces idées en pratique, de les mettre à l'oeuvre, pour ainsi dire, cette tâche incombe à l'organisation locale en collaboration avec les autres qui peuvent aider.

Le VICE-PRÉSIDENT : Je comprends que cette responsabilité leur incombe, mais supposons qu'il y ait une pénurie d'huile et que vous soyez dans l'obligation de recourir à la culture des fèves soya pour combler ce besoin. Si l'agglomération locale vous demandait, «Quelles sont les perspectives du point de vue des débouchés et de quelle manière un relevé économique pourrait être effectué?» La Chambre de commerce canadienne serait-elle prête à fournir les renseignements requis à cet égard?

M. WHYTE : Je suis certain qu'on le ferait; on aiderait dans la mesure du possible. Mais ce sont les organisations agricoles qui seraient au courant des possibilités. Elles pourraient s'enquérir auprès des diverses sociétés qui fabriquent des huiles afin de découvrir quelles sont les possibilités, si ce projet les intéresse, et quelles seraient les perspectives à l'égard de débouchés à longue durée. La Chambre canadienne les aiderait à découvrir ce que l'avenir leur réserve. On pourrait obtenir des renseignements d'autres sources sur les marchés d'exportation, et la chambre de commerce locale pourrait obtenir beaucoup d'aide tant des chambres de commerce provinciales que de la chambre nationale.

Le sénateur McGRAND : Quelle est l'attitude de la Chambre de commerce à l'endroit du mouvement coopératif qui existe dans certaines régions agricoles?

M. WHYTE : La Chambre de commerce est d'avis que les coopératives ont accompli un travail énorme et qu'elles sont utiles. La chambre pense en général qu'elles sont prospères et qu'on devrait les traiter un peu plus comme des entreprises commerciales ordinaires. Tels sont les principes de la chambre à ce sujet. Je sais pertinemment que plusieurs coopératives d'Ontario sont beaucoup plus considérables que la plupart des entreprises commerciales et ont une administration tout aussi intelligente. Dans certains cas, elles possèdent de beaucoup plus vastes ressources, et je ne vois pas pourquoi elles jouiraient d'un traitement de faveur sous le rapport des impôts, ou autrement. La Chambre en général est d'avis que le mouvement coopératif est une excellente chose et en plus d'aider ses membres il aide les autres. Nous ne prisons pas beaucoup certaines des choses qui découlent de son activité, comme la vente obligatoire. Je ne dis pas que c'est la conséquence du mouvement coopératif parce que je ne pense pas qu'il en soit ainsi. J'imaginai qu'on seulèverait cette question et je dirai que nous sommes opposés aux principes de la vente obligatoire.

Le sénateur HIGGINS : Qu'est-ce qui est obligatoire?

M. WHYTE : Dans certaines provinces les cultivateurs sont obligés de vendre leurs produits d'une certaine manière, qu'ils le désirent ou non.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Voici maintenant que nous entamons une discussion.